**Syndicat des Enseignants du Bas-Rhin**
**03 88 84 19 19 – http://www.se-unsa67.net/**

***La lettre du SE-Unsa du Bas-Rhin ➢ 30 novembre 2015***

*L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge*

## Carnet de progrès en maternelle : pas de précipitation !

**Le carnet de progrès suscite des questionnements parmi les collègues de maternelle.**

*Interpellée par le SE-Unsa, la DGESCO informe qu' "un 'mode d'emploi' de l'évaluation en maternelle sera mis en ligne sur Eduscol au moment de la parution du décret et de l'arrêté évaluation. Parallèlement, un GT carnet de suivi est réuni, pour proposer des exemples de carnets de suivi, visant à prévenir les retours des livrets trop complexes ou trop exigeants."*

Cela confirme qu'à part des adaptations logiques aux nouveaux programmes, il est **prématuré de revoir de fond en comble les outils d'évaluation**. C'est l'avis aussi de l'IA-Dasen 67 lors de notre **audience** du 19 novembre 2015. Pour le SE-Unsa il ne doit y avoir aucune pression : la mise en place des carnets de progrès se fera à la prochaine rentrée. **La priorité est de permettre aux collègues de s'approprier les nouveaux programmes, cette année.**

## Directeurs… et «Impulsions 2016»

Une intersyndicale aura lieu pour décider des suites à donner à la grogne. Dans l'immédiat, si vous avez envie de répondre au Secrétaire Général du Ministère, n'hésitez pas :

**Le Ministère veut des idées pour améliorer le service aux usagers ?**
**Directeurs, dites-lui quelle est votre réalité !**
**ICI**

## Programmes de maternelle : consultation facilitée

Le SE-Unsa met à votre disposition **ICI** un accès pratique et rapide aux documents d'application des programmes, par domaines d'apprentissage.

## ISAE : Quelques jours encore pour signer notre pétition :

La reconnaissance des missions des PE, c'est urgent, et c'est **ICI**
Le point d'étape

## Grille d'ouvertures/fermetures, SEGPA, Ulis, EMF, ERH : le bilan du CTSD

Le compte-rendu du CTSD du 26 novembre est à lire **ICI**

## Pensez-y, c'est en ce moment :

### →Changer de département

La saisie des demandes de permutations est ouverte sur SIAM (y accéder **ICI**) jusqu'au 8 décembre midi. Pour en savoir plus, pensez à notre rubrique **Changer de département**

### →Promotions d'échelon et congé parental

Les modalités du **prise en compte de l'AGS durant un congé parental** ont changé : la première année compte entièrement et les 2 suivantes pour des demi-années. Si vous êtes promouvable entre le 1/09/15 et le 31/08/16 et que vous êtes ou avez été concerné(e) par un congé parental à compter du 1/10/2012, transmettez-nous impérativement une fiche de suivi. Nous ne pourrons vérifier votre AGS et votre barème sur les documents préparatoires à la CAPD que si nous disposons de vos informations.

**Fiche de suivi** et explications sont **ICI.** CAPD des promotions le 10 décembre.

## Assistance handicap : signez pour dire stop à la précarité !

**Le métier d'AESH créé en juin 2014 n'apporte pas de réelles garanties pour les personnels, les élèves, leur famille et les équipes éducatives.** Le SE-Unsa lance une pétition pour soutenir les assistants handicap et faire avancer les négociations : nous sommes tous concernés par la question du handicap !
**Je signe la pétition**

## Film « Dis maîtresse ! »

En partenariat avec l'agence APC, le SE-Unsa soutient ce film et vous invite à le découvrir **dès sa sortie en salle le 25 novembre** 2015 dans toutes les salles où il est distribué en France.

**En savoir plus**

## Voter pour ne pas se soumettre !

**L'avenir de notre pays ne se joue pas sur un coup de tête.** Lire la suite

## Rencontrons-nous en RIS !

A **Strasbourg, Haguenau, Siegen, Sélestat, Saverne, Molsheim, Diemeringen, Eschau,** …

Lieux, dates, modalités, courrier-type (à envoyer 48h avant) : **ICI**

Vous souhaitez accueillir une **RIS dans votre école** ? Contactez-nous ! *Jusqu'à 9h de RIS possible/an dont 3h sur temps devant classe.*

## Moi, j'adhère. Et toi ?

*Informé, conseillé, défendu* : adhérez au SE-Unsa pour être reconnu **ICI**

## Notre équipe, nos compétences, nos permanences (**ICI**)

Notre **site internet** est **ICI**
**Sur facebook là et twitter ici**

*Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.*